La mise en œuvre de cet outil n’est pas obligatoire. L’outil contient des recommandations pour soutenir la prévention de la violence au travail et la conformité réglementaire. Les informations présentées peuvent être adoptées en totalité, en partie ou pas du tout.

revision: 1.0, date: 2021-06-02

Liste de vérification pour l’orientation des travailleurs en matière de violence en milieu de travail

UN MODÈLE POUR L’ENSEIGNEMENT PUBLIC DE LA MATERNELLE À LA 12E ANNÉE – Conformité

## Conditions d’utilisation

En accédant à ces ressources documentaires publiées par la BCPSEA ou en les utilisant, vous acceptez d’être lié par ces conditions.

Contenu : Bien que la BCPSEA s’efforce de s’assurer que l’information fournie dans ces ressources documentaires soit aussi précise, complète et actuelle que possible, la BCPSEA ne fait aucune représentation ni ne donne aucune garantie concernant l’information, y compris en ce qui concerne son exactitude, son exhaustivité ou son caractère actuel. La BCPSEA n’assume aucune responsabilité pour toute perte ou tout dommage subi par vous ou toute autre personne, quelle qu’en soit la cause, qui serait liée de quelque manière que ce soit à l’information contenue dans ces ressources documentaires ou à l’utilisation que vous en faites.

Objectif : Le contenu de ces ressources documentaires est fourni à des fins éducatives et informatives générales. Il ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une approbation, une suggestion, un conseil ou une recommandation d’utiliser, de prendre en compte, d’exploiter ou d’appliquer de toute autre manière ces informations ou services.

Veillez à ce que chaque travailleur susceptible d’être exposé à un risque de violence en milieu de travail ait été informé de la nature et de l’étendue de ce risque à l’aide de la liste de vérification suivante.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Site/école :** |  | **Date d’achèvement :** |  |
| **Nom du travailleur :** |  | | |
| **Rôle/poste/titre :** |  | | |
| **Nom du formateur :** |  | | |

## Section 1 – S’applique à tous les travailleurs de tous les sites

|  |  |
| --- | --- |
| **Domaines à aborder** | **Abordé** |
| 1. **Définition de la violence en milieu de travail :**  * *Le travailleur sait où trouver des renseignements sur la définition et ce qui est considéré comme de la violence au travail.* |  |
| 1. **Évaluation du risque de violence en milieu de travail sur un site spécifique**  * *Le travailleur sait où trouver l’évaluation des risques spécifique au site et comprend les risques du lieu de travail.* |  |
| 1. **Mesures prises pour lutter contre la violence en milieu de travail**  * *Le travailleur a été informé de l’accès aux procédures, aux politiques, aux instructions ou aux outils qui appuient l’élimination de la violence en milieu de travail. Lorsque l’élimination n’est pas possible, le risque doit être minimisé pour éviter les blessures aux travailleurs.* |  |
| 1. **Les mesures appropriées à prendre en cas de violence**  * *Le travailleur a été informé de la façon de réagir aux incidents de violence en milieu de travail.* |  |
| 1. **Informé au sujet de la consultation avec un médecin, au besoin**  * *Le travailleur a été informé de ses droits en vertu du Règlement sur la santé et la sécurité au travail de consulter un médecin si nécessaire après un incident.* |  |
| 1. **Personnes ayant des antécédents de violence**  * *Le travailleur a été informé des personnes ayant des antécédents de violence avec lesquelles il doit travailler. L’employé sait où trouver les instructions de travail sécuritaire pertinentes.* |  |
| 1. **Procédures, formulaires et modalités de travail**   *Le travailleur a été informé des points spécifiques suivants s’ils sont liés à son travail.*   * Instructions de travail sécuritaire pour le travail en solitaire  Oui,  Non,    Sans objet * Évaluation des risques au point de contact en utilisant PEET  Oui,  Non,   Sans objet * Signaler les incidents  Oui,  Non,  Sans objet * Plans d’intervention en cas d’incident, y compris le confinement  Oui,  Non,   Sans objet * Autres personnes non énumérées ci-dessus : |  |

## Section 2 – S’applique à tous les travailleurs en école ou aux travailleurs des services d’apprentissage

Applicable  Oui,  Non

|  |  |
| --- | --- |
| **Domaines à aborder** | **Abordé** |
| 1. **Environnements d’apprentissage inclusifs**   *Le travailleur a été informé de ce qui suit :*   * environnements d’apprentissage inclusifs, Oui,  Non,  Sans objet * *Pratique éclairée par les renseignements sur les traumatismes,*  Oui,  Non,   Sans objet * *Apprentissage social et émotionnel,*  Oui,  Non,  Sans objet * *Modélisation des comportements positifs,*  Oui,  Non,  Sans objet * *D’autres modalités de formation ou expérience de travail.*  Oui,  Non,  Sans objet |  |
| 1. **Procédures, formulaires et modalités de travail**   *Le travailleur a été informé des points spécifiques suivants s’ils sont liés à son travail.*   * Instructions de travail sécuritaires pour les personnes  Oui,  Non,  Sans objet * Évaluation des risques de la visite à domicile  Oui,  Non,  Sans objet * Évaluation des risques de l’excursion scolaire  Oui,  Non,  Sans objet * Évaluations des comportements fonctionnels et plans de soutien positifs pour les comportements  Oui,  Non,  Sans objet |  |